

# **JOURNAL OFFICIEL**

**DE LA**

**REPUBLIQUE DU MALI**

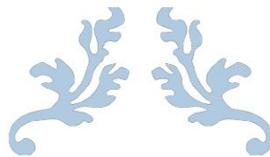
**SOMMAIRE**

**RAPPORT GENERAL DE FIN DE MISSION  
CENI 2017**



**REPUBLIQUE DU MALI**

Un Peuple – Un But – Une Foi



## **RAPPORT GENERAL DE FIN DE MISSION**

### **CENI 2017**



Loi N° 2016-048 du 17 octobre 2016 modifiée par la loi N° 2018-014 du 23 avril 2018 portant loi électorale

Article 17 : « Le mandat de la CENI prend fin trois (3) mois au plus après la proclamation définitive des résultats du référendum et des élections générales.

A la fin de son mandat, la CENI adresse un rapport au Président de la République.

Ce rapport est publié au Journal Officiel dans un délai maximum de trois (3) mois ».

**Fév 2021**

## I - INTRODUCTION

Conformément à la loi N°2016-048/P-RM du 17 octobre 2016 à son article 3 : Une Commission Electorale Nationale Indépendante a été créée à la faveur des élections du Président de la République, des députés et des conseillers des collectivités territoriales. Le Décret N°2017-0214/P-RM du 13 mars 2017 a permis la désignation desdits membres. La cérémonie d'installation dans leur fonction a eu lieu le 24 mars 2017 dans la salle de réunion du Ministère chargé de l'Administration Territoriale

A la suite de cette installation et le même jour les membres de la CENI après l'adoption de leur Règlement Intérieur ont élu un bureau composé de 12 membres. Cette séance était présidée par la doyenne d'âge de la CENI, Madame Diané Mariame Koné, ancienne ministre. Ont été élus au poste de

**Président** : Amadou Ba

1er Vice Président : Dajié Sogoba

2ème Vice Président : Maître Moctar Mariko

3ème Vice Président : Massa Sogoba

4ème Vice Président : Alhousseiny Abba

5ème Vice Président : Amary Traoré

6ème Vice Président : Mamadou Maïga

7ème Vice Président : Oumar Kanouté

1er Rapporteur Général : Nanzié Christophe Coulibaly

2ème Rapporteur Général : Mme Diané Mariame Koné

1er Questeur : Beffon Cissé

2ème Questeur Adjoint : Maître Moriba Diallo

Après cette élection, les membres se sont retrouvés à leur siège sis à Korofina - Nord en assemblée plénière le 04 avril 2017 pour l'élaboration d'un projet de budget.

En plus des membres du bureau, trois Commissions de travail ont été mises en place :

- Sous-Commission chargée des opérations de vote, de la supervision et du suivi des démembrements : Président Evariste F Camara

- Sous-Commission chargée de la Communication et de la campagne électorale : Présidente Mme Zouré Fadimata Maïga

- Sous-Commission chargée des Affaires Administratives, Juridiques et du contentieux : Président Maître Issiaka Sanogo.

## II - MISSIONS DE LA CENI

Au terme de la loi N°2016-048 du 17 octobre 2016 modifiée (article 3), la CENI est chargée de la supervision et du suivi des opérations référendaires, de l'élection du Président de la République, des députés et des conseillers des collectivités territoriales.

L'article 14 de la loi N°2016-048/P-RM du 17 octobre 2016 modifiée par la loi N°2018-014 du 23 avril 2018 portant loi électorale précise que la CENI est chargée du suivi et de la supervision :

- de la révision annuelle des listes électorales ;
- du dépôt de candidature ;
- de la campagne électorale ;
- de l'audit du fichier électoral ;
- de la confection des cartes d'électeurs ;
- de la distribution des cartes d'électeurs ;
- de l'acheminement des matériels et documents électoraux ;
- de l'acheminement et la centralisation des résultats.

En plus de ces missions, la CENI est chargée aussi de la gestion des observateurs nationaux et internationaux

## III - COMPOSITION DE LA CENI

La loi électorale ci-dessus citée stipule à son article 4 que la CENI est composée au niveau national de quinze (15) membres répartis comme suit :

- 10 membres désignés par les partis politiques suivant une répartition égale entre les partis politiques de la majorité et ceux de l'opposition ;
- Un (1) membre désigné par les confessions religieuses ;
- Un (1) membre désigné par le syndicat autonome de la magistrature ;
- Un (1) membre désigné par le Conseil de l'ordre des avocats ;
- Un (1) membre désigné par les Associations de Défense des droits de l'homme ;
- Un (1) membre désigné par la Coordination des Associations Féminines (CAFO).

Et à son article 5 : les démembrements de la CENI sont constitués ainsi qu'il suit :

- Commission Electorale Régionale composée de six (6) membres dont quatre (04) représentants des partis politiques et deux (2) de la société civile ;

- Commission Electorale du District composée de six (6) membres dont quatre (04) représentants des partis politiques et deux (2) de la société civile et six (6) membres au niveau du District ;

- Commission Electorale de Cercle composée de six (6) membres dont quatre (04) représentants des partis politiques et deux (2) de la société civile ;

- Commission Electorale communale composée de six (6) membres dont quatre (04) représentants des partis politiques et deux (2) de la société civile ;

- Commission Electorale d'Ambassade ou de consulat composée de trois (3) membres dont deux (02) représentants des partis politiques et un (1) de la société civile.

En période électorale, plus de 22.000 délégués sont recrutés proportionnellement au nombre de bureaux de vote. Force est de rappeler que pour le cas spécifique de Bamako, des superviseurs au nombre de 150 sont recrutés pour la supervision des 150 centres de votes de Bamako. La mission essentielle de ces superviseurs est de superviser, de collecter les rapports et les fiches techniques des délégués et les transmettre aux commissions électorales et procéder au paiement.

En plus de toute cette équipe, la CENI dispose de façon permanente d'un personnel d'appui de 76 agents composé d'informaticiens, de Comptable matière, de Régisseur, d'Assistants financiers et administratifs, de reprographes de secrétaires, d'Agents de saisie, de coursiers, de standardistes et de gardiens. La sécurité du siège est assurée par les agents de sécurité en position statique.

#### **IV-STRUCTURES, ORGANES ET FONCTIONNEMENT**

Trois organes ont été mis en place : Le Bureau, l'Assemblée plénière et les Commissions de travail. Le fonctionnement desdits organes a permis la relecture du règlement intérieur et l'élaboration d'un manuel de procédure administratif et financier.

Conformément au règlement intérieur, l'instance suprême est l'Assemblée plénière. L'Assemblée plénière est constituée de l'ensemble des commissaires de la CENI.

Le bureau est présidé par le Président de la CENI. Il constitue l'organe dirigeant et exécute les résolutions de l'Assemblée plénière.

Les commissions de travail sont rattachées au Président. Elles exécutent les missions spécifiques relevant de leur domaine de compétence. La CENI peut mettre en place des commissions ad hoc.

#### **V - ACTIVITES DE LA CENI**

Durant son mandat, les membres de la CENI ont effectué plusieurs missions à l'intérieur et à l'extérieur.

##### **1) Missions à l'intérieur:**

- Du 21 au 30 Mai 2017 : Mise en place des démembrements intérieurs,

- 19 septembre 2017: mission de préparation de la révision annuelle des listes électorales biométriques. Il s'agissait de remettre aux démembrements la fiche technique et les former à son utilisation.

- 30 octobre 2017 : mission de supervision de la Révision des listes électorales biométriques et préparatifs des élections du 17 décembre 2017. Pendant cette mission les coordinateurs se sont informés du déroulement de la révision ; ils ont aussi donné des informations sur les élections du 17 décembre 2017,

- 1er novembre 2017: Monsieur Nanzie Christophe Coulibaly, 1er rapporteur a pris part à la journée de lancement de l'opération spéciale d'enrôlement du RAVEC par Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale à Kangaba,

- 02 novembre 2017 : Le Président a effectué une mission dans la CER de Ségou. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la supervision et du suivi de

- l'opération de révision annuelle des listes électorales en prélude aux élections générales de 2018,

- Janvier 2018 : mission de suivi des activités des démembrements de la CENI, récupération des fiches techniques des Commissions électorales communales relatives au suivi de la révision annuelle des listes électorales et le point du recrutement des délégués,

- 28 mars 2018 mission conjointe : suivi de l'activité des démembrements sur le processus de recrutement des délégués et le point de la révision exceptionnelle des listes électorales biométriques,

- 28 mai 2018 : supervision des activités relatives à l'organisation de l'élection du Président de la République,

- 27 juin 2018 : supervision et suivi des préparatifs de l'élection du Président de la République (distribution des cartes d'électeurs) ;

- 20 juillet 2018 : supervision de la campagne électorale et suivi des opérations de vote ;

- 31 mai 2018 : mission intitulée « Supervision des activités relatives à l'organisation de l'élection du Président de la République » ;

- 02 juillet 2018 : mission de « supervision et suivi des préparatifs de l'élection du Président de la République (distribution des cartes d'électeurs) ;

- Du 03 au 18 octobre 2019, sur ordres de mission du N° 052/CENI2019 au N°066/CENI2019 les membres de la CENI ont pris part à une formation BRIDGE (Bâtir des Ressource en Démocratie, Gouvernance et Election) à Ségou (formation TTF) où 14 membres de la CENI ont reçu la semi-Accréditation BRIDGE. La formation a été réalisée par EISA sur financement de l'Union Européenne.

- Du 04 au 16 décembre 2019 sur ordres de mission N°085 et 086/CENI 2019 Messieurs Amadou Ba et Massa Sogoba ont pris part à une formation BRIDGE (Bâtir des Ressources en Démocratie, Gouvernance et Election) à Ségou dont le thème était sur la planification opérationnelle des activités électorales. Messieurs BA et SOGOBA ont reçu la pleine accréditation ;

- Du 19 mars au 04 avril 2020 : mission de suivi et de supervision du processus électoral (élection des députés 1er tour) ;

- Du 10 au 24 avril 2020: mission de suivi et de supervision du processus électoral, (élection des députés 2è tour) ;

- Du 26 mai au 09 juin 2020 : mission du suivi et de supervision des démembrements et collecte des données ;

- Du 12 au 18 octobre 2020 : mission de supervision de la révision annuelle des listes électorales.

## **2) Missions à l'extérieur du Mali**

- Du 15 au 24 juin 2017 : Mise en place des démembrements extérieurs (tous les Commissaires ont participé à cette mission),

- Du 23 au 29 juillet 2017 : Monsieur Amadou Ba président de la CENI et Madame Zouré Fadimata Maïga ont participé au séminaire sous régional d'échange sur le thème « les leçons apprises des élections en 2015-2016 en Afrique de l'Ouest » en Guinée Conakry

- Du 26 août au 04 septembre 2017 : Messieurs Dajié Sogoba et Oumar Kanouté, respectivement premier et septième vice-présidents de la CENI, ont effectué une mission de règlement de litige et de mise en place de démembrement de la CENI au Consulat du Mali à Paris et participé à l'assemblée générale de l'association mondiale des systèmes électoraux à Bucarest en Roumanie ;

- du 05 au 15 septembre 2017 : Monsieur Massa Sogoba, 3ème vice-président de la CENI et Maître Issiaka Sanogo, président de la sous-commission chargée des Affaires administratives, juridiques et du contentieux ont supervisé et suivi la confection des cartes NINA à Dijon en France.

- du 18 au 27 novembre 2017 : Monsieur Evariste Fousséni Camara a participé à Praia au Cap Vert à un atelier sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux ;

- Du 03 au 12 mars 2018 : Monsieur Amary Traoré, 5e vice-président a pris part à la mission d'observation électorale de la CEDEAO en Sierra Leone,

- Du 17 au 26 mars 2018 : Maître Moctar Mariko, 2è vice-président, a participé au 6è séminaire électoral à la 6ème assemblée générale du RECEF à Madagascar ;

- Du 03 au 07 avril 2018 : Monsieur Amadou Ba, Président de la CENI, a participé à une mission exploratoire auprès de l'Imprimerie Nationale de France ;

- Du 07 au 14 avril 2018 : Monsieur Amadou Ba Président de la CENI, et le 7ème Vice-Président, Oumar Kanouté ont participé à la conférence internationale sur les opportunités et défis liés à l'utilisation de la technologie dans les élections à Abuja (Nigeria) ;

- Du 17 au 25 avril 2018 : Monsieur Amadou Ba, Président de la CENI, a participé à la réunion du Comité Exécutif de l'Association des Autorités des Elections en Afrique à Kigali (RWANDA) ;

- Du 30 avril au 08 mai 2018 : Monsieur Amadou Ba, Président de la CENI, a participé à une mission de remise du fichier électoral à l'Imprimerie Nationale de France pour personnalisation des cartes d'électeur en France ;

- Du 1er au 11 juin 2018 : Monsieur Amadou Ba, Président de la CENI et Monsieur Nanzié Christophe Coulibaly, 1er rapporteur ont pris part à une mission de supervision de l'expédition des cartes d'électeur en France ;

- Du 14 au 23 mai 2018 : Maître Moctar Mariko, 2è vice-président de la CENI chargé des relations avec la DGE, Docteur Beffon Cissé, 1er questeur et Madame Zouré Fadimata Maïga, Présidente de la sous-commission chargée de la Communication et de la Campagne Electorale ont procédé au suivi et à la supervision du démarrage des travaux de personnalisation et du conditionnement des cartes d'électeur ;

- Du 15 au 24 mai 2018 : Monsieur Dajié Sogoba, 1er Vice-président de la CENI a participé au Programme International d'accompagnement électoral dans le cadre de l'élection présidentielle et des conseils législatifs d'Etat au Venezuela ;

- Du 26 mai au 02 juin 2018 : Madame Diané Mariame Koné, 2ème rapporteur de la CENI, a pris part au 16è symposium international des affaires électorales au Portugal ;

- Du 07 au 16 juin 2018 : Monsieur Dajié Sogoba, 1er Vice-président de la CENI a participé à une table ronde sur les préparatifs de l'élection présidentielle à Paris en France ;

- Du 25 au 31 août : Madame Zouré Fadimata Maïga a pris part à Abidjan, République de Côte d'Ivoire à un atelier de formation basé sur le genre et les élections et une table ronde sur les élections ;

- Du 05 au 15 octobre : Monsieur Massa Sogoba a effectué en Allemagne, un voyage d'étude sur le processus électoral ;

- Du 18 au 27 novembre 2018 : Monsieur Amadou Ba Président de la CENI a effectué une mission d'information pré-électorale de la CEDEAO au Sénégal ;

- Du 05 au 09 décembre 2018 : Monsieur Amadou Ba Président de la CENI a été invité à l'Assemblée Générale de l'AAEA et au 5e Forum Continental Annuel des Organes de Gestion des Elections à Abidjan, République de Côte d'Ivoire ;

- Du 04 au 19 juillet 2018 : tous les Commissaires de la CENI ont effectué des missions dont l'objet était la formation des démembrements de la CENI dans les structures diplomatiques et Consulaires en vue de l'élection du Président de la République ; Les Commissaires se sont rendus dans les villes et pays qui suivent : Amadou Ba et Beffon Cissé à Bouaké et Abidjan en Côte d'Ivoire et Ouagadougou au Burkina Faso ; Maître Moctar Mariko à Douala au Cameroun et à Malabo en Guinée Equatoriale ; Madame Zouré Fadimata Maïga à Dakar au Sénégal ; Monsieur Alhousseiny Abba à Niamey au Niger ;

Monsieur Amary Traoré à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie ;

Monsieur Nanzié Christophe Coulibaly à Conakry en République de Guinée ; Monsieur Massa Sogoba à Libreville au Gabon ;

Maître Moriba Diallo à Washington et New York aux USA ; Monsieur Dajié Sogoba à Abuja au Nigeria et à Accra au Ghana ; Madame Diané Mariame Koné à Djeddah et Ryad en Arabie Saoudite ;

Maître Issiaka Sanogo à Paris en France ;

Monsieur Mamadou Maïga à Berlin en Allemagne et à Madrid en Espagne ;

Monsieur Evariste Fousseni Camara au Congo Brazzaville ; Monsieur Oumar Kanouté à Bruxelles en Belgique et à Rome en Italie. Du 27 au 28 novembre 2018 : participation à Nairobi (Kenya) du Président Amadou Ba à l'Assemblée Générale de l'association africaine des Autorités électorales (A A A E) et au 6ème forum continental des OGE en Afrique. Thème : renforcer la participation des personnes déplacées internes et les réfugiés aux élections (parrainage de l'Union Africaine).

- Du 26 janvier au 04 février 2019, par ordre de mission N°000002 CENI.P, Madame Diané Mariame Koné a pris part au 17ème symposium international organisé par l'ICPS au Ghana ;

- du 11 au 20 février 2019, par ordre de mission N°000003 CENI.P Monsieur Dajié Sogoba a pris part à la mission d'observation des élections générales de la République fédérale du Nigéria, scrutin du 16 février 2019 au titre de la CEDEAO ;

- du 07 au 16 mars 2019, par ordre de mission N°000010 CENI. P Monsieur Oumar Kanouté a pris part à la mission d'observation des élections en Guinée Bissau, au titre de l'Union Africaine ;

- du 24 mars au 02 avril 2019, par ordre de mission N°000012 P/ CENI. Messieurs Massa Sogoba et Mamadou Maïga ont pris part à une formation de renforcement des capacités électorales en République de Corée, sur invitation de A-WEB ;

- du 26 avril au 06 mai 2019, sur ordre de mission N°000018 CENI.P, Docteur Beffon Cissé a participé à l'atelier de validation du rapport de l'étude sur la prise en compte de la question du genre par les organismes de gestion des élections de l'espace CEDEAO à Accra au Ghana, sur invitation du RESAO – ECONEC ;

- du 26 mai au 08 juin 2019, Monsieur Dajié Sogoba sur ordre de mission N°000022 CENI.P a participé à un stage de formation sur la gestion des élections au Ghana (Centre KOFFI ANAN) sur financement de la CENI ;

- du 23 juillet au 1er août 2019, sur ordre de mission N°000034 CENI.P, Monsieur Nanzié Christophe Coulibaly a pris part à la conférence régionale sur la sécurité électorale dans les Etats de la CEDEAO à Abuja, Nigéria, sur invitation de la CEDEAO ;

- du 02 au 11 août 2019, Monsieur Amadou BA, Président de la CENI, sur ordre de mission N°000036, a pris part au symposium et à la 6è assemblée générale du RESAO à Abuja ;

- du 1er au 10 septembre 2019, Monsieur Amadou BA, président de la CENI sur ordre de mission N°000037, a pris part à la 4ème assemblée générale de A-WEB à Bengaluru en Inde, sur invitation de A-WEB ;

- du 1er au 17 septembre 2019, Monsieur Dajié Sogoba et Madame Zouré Fadimata Maïga, sur ordre de mission N°000038 ont participé à l'atelier régional de partage d'expériences et de données pratiques en matière de prévention de violence liée aux élections, à Accra au Ghana sur invitation de la CEDEAO ;

- du 02 au 12 septembre 2019, Monsieur Oumar Kanouté, sur ordre de mission N° 000041 CENI.P a participé à la réunion du Comité exécutif de l'Association des Autorités Electorales Africaines (AAEA) à Kigali au Rwanda, sur invitation de l'Union Africaine ;

- du 19 au 28 novembre 2019, Monsieur Amary Traoré, sur ordre de mission N°000073 CENI.P a participé à la mission d'observation électorale de la CEDEAO en Guinée Bissau, sur invitation de la CEDEAO ;

- du 19 novembre au 1er décembre 2019, Monsieur Oumar Kanouté, sur ordre de mission N°000075 CENI.P a pris part à la mission d'observation électorale de l'Union africaine en Guinée Bissau, sur invitation de l'Union africaine ;

- du 24 novembre au 03 décembre 2019, Monsieur Amadou Ba, sur ordre de mission N°000080 CENI.P a pris part au 6ème forum continental annuel des OGE et à l'Assemblée générale de l'AAEA à Nairobi au Kenya sur invitation de l'Union Africaine ;

- du 13 au 22 décembre 2019, Monsieur Evariste Fousseni Camara sur ordre de mission N°000087 CENI.P a participé à l'atelier de renforcement des capacités des INDHS sur le respect des droits de l'homme en période électorale à Abidjan en Côte d'Ivoire, sur invitation de CNDH Côte d'Ivoire ;

- du 23 décembre 2019 au 02 janvier 2020, Monsieur Oumar Kanouté, sur ordre de mission N°000093 CENI.P a pris part à la mission d'observation électorale de la Commission de l'Union Africaine en Guinée Bissau, 2e tour de l'élection du Président de la République, sur invitation de l'Union africaine ;

- du 23 décembre 2019 au 02 janvier 2020, Monsieur Amary Traoré, sur ordre de mission N°000094 CENI.P a pris part à la mission d'observation électorale de la CEDEAO, en Guinée Bissau, 2eme tour de l'élection du Président de la République, sur invitation de la CEDEAO ;

- 23 octobre 2020: Le Président Amadou Ba a pris part à un atelier de renforcement des capacités de la CENI au Niger.

- 14 novembre 2020: Monsieur Massa Sogoba a participé à l'atelier de planification stratégique et opérationnelle de la Fondation Hanns Seidel au Togo.

- 15 novembre 2020 : Madame Diané Mariame Koné, a pris part à l'observation électorale de la CEDEAO au Burkina Faso,

- 16 novembre 2020 : Maître Issiaka Sanogo a participé à l'observation électorale de l'Union Africaine au Burkina Faso,

- 18 novembre 2020 : le Président Amadou Ba a participé à l'observation électorale au Burkina Faso au compte de la CENSAD,

- 02 décembre 2020: Monsieur Mamadou Maïga a participé à la mission d'observation électorale de la CEDEAO au Ghana,  
 - 21 décembre 2020: Monsieur Evariste Fousseyni Camara a pris part à la mission d'observation électorale de la CEDEAO au Niger,

### 3) LES RENCONTRES DES PARTENAIRES

-Le 18 avril 2017 la CENI a été reçu à la Cour Constitutionnelle pour une visite de courtoisie ;  
 -Le 20 avril 2017 la Délégation Générale aux Elections a accueilli la CENI pour une visite de courtoisie et de travail. Les échanges ont permis d'exposer nos soucis et de comprendre le processus électoral ;  
 Le 27 avril 2017 la CENI a eu l'honneur d'être reçu par le Ministre de l'Administration Territoriale. Cette rencontre a permis à la CENI de se rassurer de l'accompagnement de l'Administration dans l'accomplissement de sa mission;  
 Le 02 mai 2017 la CENI a été reçu par la Cour Suprême et le 16 mai 2017 par le Président de l'Assemblée Nationale. A ces rencontres l'accent a été mis sur le rôle et l'importance de la CENI dans le processus électoral ;  
 Visite au chef de file de l'opposition Monsieur Soumaïla Cisse à Badalabougou ;  
 Le 09 mai 2017 la CENI a rendu visite à la Haute Cour de Justice sis à l'ACI 2000 ;  
 - Le 18 mai 2017 elle a rencontré les partis politiques de la majorité à son siège sis à l'ACI 2000 ;  
 -Le 03 avril 2018 : MATD, réunion de concertation du Président de la CENI avec le Ministre Ag Erlaf et le Général Sangaré de la DGE ;  
 -Le 20 avril 2018 : à la CENI, audience accordée à Mr Ambroise Ilboudo, Directeur Général de Africa –Elect-SG;  
 -Le 24 avril 2018 CENI-CNDH audience accordée à Monsieur Malick Coulibaly Ancien Ministre Président de la CNDH ;  
 Le 27 avril 2018: à la CENI, NDE ; audience accordée au Dr Badié HIMA, Directeur résident et Mr Bodunrin Adeso;  
 -Le 10 mai 2018: à la CENI, WANEP, audience accordée à Yéri Alice Kambiré, analyste régionale des conflits, et Samuel M. Atuobi, de l'Union Africaine,  
 Le 14 mai 2018: Audience accordée à son Excellence Toumany Diallo Ambassadeur du Mali à Paris;  
 Le 15 mai 2018: DGE, audience, Primature, audience du Premier Ministre avec le Président de la CENI ;  
 Le 24 mai 2018: à la CENI, MINUSMA, audience accordée à la division électorale ; Le 25 mai 2018: à la CENI, audience accordée à Monsieur Idrissa Traoré Expert électoral ;  
 Le 04 juin 2018 : CENI-OIF à Paris, avec Adama Ouane, administrateur et Georges NakseNguetang, Directeur ;  
 Le 20 juin 2018 : à la CENI, audience accordée à la CEDEAO ;  
 Le 22 juin 2018: à la CENI, Ambassade de France, audience accordée à la 2e conseillère Nathalie Guilbert ;  
 25 juin 2018: à la CENI, MOE/EU, audience accordée à Marie Violette César, chef adjointe des observateurs ;  
 29 juin 2018 : à la CENI, rencontre avec le Conseil National de la Société Civile à la CENI ;

-05 Juillet 2018 : à la CENI, Ecole Nationale de Police, conférence sur le processus électoral ;  
 -10 juillet 2018 : à la CENI, CEDEAO, rencontre avec le Commissaire des affaires politiques, paix et sécurité, Général Francis A. Béhanzin ;  
 -11 juillet 2018 : à la CENI, MOE-UE, audience accordée à Cécile Kyenge, chef des observateurs accompagnée de Nicolas Démoulin, député ;  
 -12 juillet 2018 : à la CENI, CENSAD, audience accordée à Dr Issa Goffa Abderaman Oumar, chef de bureau de la CENSAD accompagné de Narey Oumar, Président de la Cour Constitutionnelle du Niger ;  
 -16 juillet 2018 : à la CENI, rencontre avec la Cour Constitutionnelle ;  
 21 Juillet 2018 : à la CENI, MOE-UA, audience accordée à Monsieur Julius Rufin Ngouade-Baba, observateur international ;

-22 juillet 2018 :

1. à la CENI, UA, audience avec son Excellence Thomas Yayi Boni chef de la mission d'observation électorale de l'Union Africaine ;

2. à la CENI, audience accordée à Kadré Désiré Ouédraogo chef de mission de la CEDEAO.

3. CENI, audience accordée à Danièle Darlan Président de la Cour Constitutionnelle de Centrafrique ;

4. CENI, CENSAD audience accordée à Madame Diallo chef de mission observation de la CENSAD accompagnée de Madame Diye Ba ancien ministre et autres ;

-28 juillet 2018 : à la CENI, RESAO /INEC Nigeria, audience accordée à Mohamed Yakubu, Président INEC.

-08 Août 2018 : CEDEAO, OIF, audience accordée à Monsieur Hervé Ladsous, Ambassadeur et Conseiller spécial de la Secrétaire générale ;

08 Novembre 2018 : audience accordée au Président de la CENI par le Premier Ministre Docteur Boubou Cisse

-15 novembre 2018 : à la CENI, AMS-UNEEM, audience; 26 janvier 2018, Ecole de maintien de la paix : diverses informations sur la mission et le fonctionnement de la CENI;

-16 février 2018, Ambassadeur de l'Allemagne. Objet : échanges sur les préoccupations pour les élections : l'insécurité et la transmission des résultats du scrutin ;

-05 mars 2018 ADEMA Association. Préoccupations liées à la situation sécuritaire et aux élections ;

-07 mars 2018, Parlementaires UE-ACP. Voir comment se préparent les élections présidentielles ;

-14 mars 2018, audience accordée aux observateurs de l'Union Européenne. Mission préparatoire de l'envoi d'observateurs aux élections présidentielles ;

-11 mai 2018, commission CEDEAO. Objet : mission d'information pré-électorale dans le cadre de l'accompagnement du processus électoral ;

-17 mai 2018: rencontre à la CENI du NDI;

-20 juin 2018, mission de la CEDEAO pour préparer le déploiement des observateurs de l'élection du Président de la République ;

-25 juin 2018, Union Européenne. Accompagnement du processus électoral ;  
 -17 juillet 2018, WANEP. Appui des pays de la CEDEAO dans la prévention des conflits électoraux et postélectoraux ;  
 -11 décembre 2018: rencontre avec l'OIF.

#### **4) RENCONTRES ET CONCERTATIONS ENTRE CENI-MATD-DGE.**

- 08 novembre 2017: entretien avec le conseiller technique Bréhima Coulibaly du MATD sur la prise en charge des réfugiés dans le processus électoral.  
 - 31 Janvier 2018: CENI – Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, 1ère réunion du cadre de concertation au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation avec les partis politiques et les mouvements signataires de l'accord pour la paix  
 - 07 février 2018: CENI-MATD : Réunion du cadre de concertation politique pour la mise en place de la formation technique.  
 - 21 février 2018 : CCM-CENI : formation politique du cadre de concertation ;  
 - 22 mars 2018: rencontre à la Primature avec le Premier Ministre, le MATD, la DGE et la CENI. Objectif : préparation des élections des députés et le référendum constitutionnel.

#### **5) AUDIENCES ET VISITES AU SIEGE DE LA CENI.**

Ces audiences et ces visites avaient pour principal motif soit pour soutenir le processus électoral en vue de parvenir à de bonnes élections, soit pour se renseigner sur l'architecture électorale au Mali et le fonctionnement des organes. L'objectif affiché par ces visiteurs était de parvenir à l'organisation d'élections crédibles, inclusives, transparentes dont les résultats seront acceptés par tous les acteurs.

Le 12 juin 2017 une délégation de la CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines) composée de 05 membres. Elle était venue exposer les griefs de la CAFO contre la désignation des représentantes de leur coordination pour la mise en place des démembrements de la CENI dans le District de Bamako.

16 janvier 2018 : à la CENI : Ambassade du Ghana, audience accordée à Charles En chill, consul général du Ghana au Mali ;

25 janvier 2018 : à la CENI : Search for Common Ground : audience accordée à O. Abouya accompagné de Victor Gautier ;

25 janvier 2018 : à la CENI ; Audience accordée au chef de la division Electorale de la MINUSMA ;

26 janvier 2018: à la CENI, Ecole de maintien de la paix Alioune Blondin Beye : visite à la CENI ;

01 février 2018: à la CENI : WIMARCO Mali, audience accordée à Abdoulaye N'Diaye, Directeur général de WIN;

06 février 2018 : à la CENI, Ambassade de France, audience accordée à David Sadoulet, premier conseiller accompagné de Philippe Lafosse, attaché de coopération ;

16 février 2018: à la CENI, visite de courtoisie de Dietrich Becker, ambassadeur d'Allemagne, accompagné de Benjamin Reiner premier secrétaire ;

05 mars 2018: à la CENI, rencontre d'échange avec l'ADEMA Association (Madame SY Kadiatou Sow, professeur Aly Nouhoum Diallo) sur l'avenir politique du Mali ;

07 mars 2018 : à la CENI, Assemblée parlementaire ACP/UE, audience accordée à Cécile KshetuKyenge, députée, accompagnée de Joseph H. Owonakono, président de l'Assemblée parlementaire et Michel Kamano, Assemblée Nationale de la Guinée Conakry ;

08 mars 2018 à la CENI : audience accordée à Monsieur Martin Nadon, de la division électorale de la MINUSMA ;

12 mars 2018 : audience à la Primature avec le Premier Ministre Soumeylou Boubeye Maïga ;

14 mars 2018 : à la CENI, Mission d'observation de l'UE, audience accordée à Allain Holleville, Ambassadeur à Bamako, Ricardo Chelleri et Florent Ganoux, expert électoral ;

16 mars 2018 : à la CENI, MINUSMA, audience accordée à Monsieur Sulima Baldo, expert indépendant ;

17 mars 2018 : Primature, audience du Président avec le Premier Ministre.

23 mars 2018: à la CENI, Organisation Internationale de la Francophonie, audience accordée à la Sénatrice honoraire Michèle André et Dominique Duelpéch, Directeur adjoint à la Direction, Directeur Adjoint à la Direction des affaires politiques ;

28 mars : à la CENI, Fondation Max Plank, audience accordée au Professeur Doris König et au Docteur Kathrin Maria Scherr ;

29 mars 2018 : à la CENI, MINUSMA, audience accordée à la division électorale

18 avril 2017 : Rencontre avec IFES, (Fonds International pour les Systèmes Electoraux)

03 mai 2017 : rencontre avec une délégation de 2 agents de l'Union Européenne et conduite par Monsieur Valdiodio N'Diaye .

04 mai 2017 Rencontre avec la division électorale de la MINUSMA composée de Madame Diarra Mariam Sylla et Monsieur Frantz Mésidor

06 juin 2017 rencontre avec Monsieur Carla Lopez Duarte de la MINUSMA.

06 juin 2017 : rencontre avec une mission de l'USAID composée de : Madame Julie Denham, Madame Inna Bagayoko et Monsieur Andrew Lucas

20 avril 2018 : CENI – Ecole de maintien de la paix ABB : visite d'échange avec les stagiaires de 11 pays au siège de la CENI

26 août 2019 : CENI-EISA objet : financement d'une formation BRIDGE pour la CENI.

#### **6°) SEMINAIRES ET FORMATIONS**

Dans le cadre de sa mission de supervision du processus électoral, avec l'appui financier et technique de certains partenaires, la CENI a organisé des séminaires et formations.

Les 19 et 20 juin 2018 à l'hôtel Radisson : sur financement de l'OIF, ont pris part à un séminaire outre les 15 commissaires, les présidents de CER, les présidents des CECercle. Ledit séminaire était animé par les experts du Ministère de l'Administration Territoriale, des experts internationaux en matière électorale et le Président de la CENI du Burkina Faso Monsieur Hamed Newton Barry.

Du 12 au 14 juillet 2018 : A l'Hôtel de l'Amitié a eu lieu un atelier intitulé :

« ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI) DU MALI » sur financement de la CENSAD Du 03 au 18 octobre 2019, les membres de la CENI ont pris part à une formation TTF BRIDGE exécutée par EISA sur financement de l'Union Européenne, 14 membres de la CENI ont reçu la semi-accréditation BRIDGE.

Du 04 au 16 décembre 2019 : formation BRIDGE à Ségou sur financement de EISA. Deux membres de la CENI le Président Ba et Massa Sogoba ont été admis à l'accréditation comme facilitateur d'atelier BRIDGE

#### **VI- ACTIVITES DE SUIVI DU FICHER ELECTORALE /AUDIT DU FICHER**

Du 05 au 15 septembre 2017, Monsieur Massa Sogoba troisième vice-président de la CENI et Maître Issiaka Sanogo président de la sous-commission ont supervisé la confection des cartes NINA à Dijon en France ;

Du 30 avril du 08 mai 2018 : Monsieur Amadou Ba Président de la CENI a participé à une mission de remise du fichier électoral à l'Imprimerie Nationale de France pour personnalisation des cartes d'électeur ;

Du 15 au 25 Avril 2018 : Audit du fichier Electoral présidé par la CENI pour l'Election du Président de la République du Mali.

Du 14 au 23 mai 2018 : Maître Moctar Mariko 2<sup>e</sup> vice-président de la CENI chargé des relations avec la DGE, Docteur Beffon Cissé premier questeur et Madame Zouré Fadimata Maïga Présidente de la sous-commission chargée de la Communication et de la Campagne Electorale ont procédé au suivi et à la supervision du démarrage des travaux de personnalisation et du conditionnement des cartes d'électeur ;

Du 01er au 11 juin 2018 : Monsieur Amadou Ba Président de la CENI et Monsieur Nanzié Christophe Coulibaly premier rapporteur ont pris part à une mission de supervision de l'expédition des cartes d'électeur ;

Novembre 2019 : audit du fichier électoral pour l'élection des députés.

Du 25 février au 5 mars 2020 : Missions de vérification de la CENI pour la conformité des spécifications techniques telle qu'elles résultent de la décision 0058MATD-SG du 22 janvier 2020 avec les cartes d'électeur livrées et de supervision de la personnalisation des cartes électeurs à la DGE.

#### **VII - ACTIVITES DE SUPERVISION ET DE SUIVI DES OPERATIONS ELECTORALES**

Cette phase débute par la conception et l'élaboration des outils de collecte à travers des fiches techniques permettant de renseigner la disponibilité des actes préparatoires, des imprimés et des documents, les informations sur le respect des règles et procédures et les formalités de clôture de l'opération.

Les différentes fiches sont renseignées à travers les formulaires relatifs :

- aux travaux des commissions administratives pour la révision des listes électorales biométriques
- au dépôt de candidatures
- au déroulement de la campagne électorale
- au recrutement, à la formation et au déploiement des délégués des bureaux de vote.

IL faut préciser que la CENI a exigé un niveau de formation pour le recrutement des délégués. Les délégués recrutés ont été formés au processus de vote. Un manuel intitulé « Guide du Délégué de la CENI » a été conçu, imprimé et mis à la disposition de plus de 25.000 délégués. Pour chaque scrutin, la CENI a mis à la disposition de ses délégués une copie de la loi électorale et des identifiants (badges, teeshirt, casquettes). Dans chaque bureau de vote à l'intérieur comme à l'extérieur, il y avait un délégué de la CENI.

Au cours de ces différentes opérations de nombreux constats ont été faits :

1. En ce qui concerne la révision des listes électorales il est à noter :

- l'absence chronique des représentants des partis politiques;
- la faible mobilisation de la population notamment les jeunes ;
- la méconnaissance des différentes étapes de la révision des listes électorales ;
- l'insuffisance de communication sur la révision des listes électorales ;
- la non prise en compte du casier électoral ;
- les difficultés dans la prise en charges des cas de décès et des personnes condamnées pour la radiation (absence d'acte de décès, absence de bulletin du casier judiciaire).

2. S'agissant du dépôt de candidature, il faut noter beaucoup d'insuffisances dans la constitution des dossiers.

3. Durant la campagne de nombreux constats ont été faits :

- Les activités de campagne avant l'ouverture officielle de la campagne électorale ;
- Les affichages sauvages;
- Le non-respect des emplacements réservés par les décisions des autorités compétentes par les candidats;
- l'insuffisance de précision dans les décisions des autorités compétentes par rapport aux différents emplacements.

La CENI a intervenu auprès du gouverneur du district de Bamako pour faire enlever les affiches avant l'ouverture officielle de la campagne pour la présidentielle de 2018

#### 4. Dans les bureaux de vote :

Manque de certains matériels et documents de bureau de vote ;

- Ouverture tardive de certains bureaux de vote ;
- Maîtrise insuffisante de la loi électorale par des agents électoraux
- Absence des délégués de certains candidats.

#### 5. Dans les commissions de centralisation :

- Impossibilité d'exploiter certains procès-verbaux des bureaux de vote pour certains cas, les rapports des délégués de la CENI ont souvent permis de débloquer la situation même si ce recours n'est pas systématique.
- Non recours systématique aux rapports des délégués de la CENI malgré l'indication de l'article 100 de la loi électorale.

### **VIII-ACTIVITES DE SAISIE ET DE CENTRALISATION DES RESULTATS :**

La CENI a mis en place un système de centralisation de résultats sur la base des rapports de ses délégués déployés dans chaque bureau de vote. Les agents de saisie effectuent la saisie de ces rapports sous la responsabilité des deux informaticiens. L'ensemble de toutes ces opérations se passe sous la supervision du 7ème Vice-Président chargé de la centralisation interne de résultats (base de données, décompte des voix, formation des agents de saisie).

Pour ses opérations de centralisation de résultats, la CENI a mis en place une application Web modèle Client/serveur.

Le serveur tourne sous Linux, et le client est multiplateformes (Linux, Windows, Mac OS, etc..).

Les paramétrages sont faits à partir :

➤ Des données fournies par la Délégation Générale aux Elections (DGE).

Ce qui permet à l'application de procéder à des vérifications lors de la saisie des résultats notamment sur :

- Le centre de vote (Nom et nombre)
- Le nombre de bureaux de vote dans le centre
- Le nombre d'inscrits, le nombre d'inscrits homme et le nombre d'inscrits femmes dans le bureau de vote.

➤ Des données fournies par la Cour Constitutionnelle, ce qui permet à l'application de procéder à des vérifications lors de la saisie des résultats, notamment sur la liste de candidats

Après la fermeture des bureaux de vote, les rapports des délégués de la CENI sont rassemblés au niveau des commissions Electorales de communes (C.E.C) qui, les acheminent vers les commissions Electorales de Cercle (C.E. Cercle). A ce niveau, après vérification des rapports, les techniciens d'appui saisissent les résultats à partir des tablettes vers le serveur Cloud.

Les rapports envoyés directement à la CENI (Bko) et ceux du district, sont saisis à partir des ordinateurs portables et les ordinateurs de bureau vers le serveur physique (HP Proliant).

Ce procédé a permis à la CENI d'avoir sur le serveur central logé au siège, l'ensemble des résultats des bureaux de vote. En raison des limites imposées par la loi électorale, ces résultats sont strictement réservés à la Cour Constitutionnelle chaque fois que cette juridiction chargée du contentieux électoral a jugé nécessaire d'y recourir.

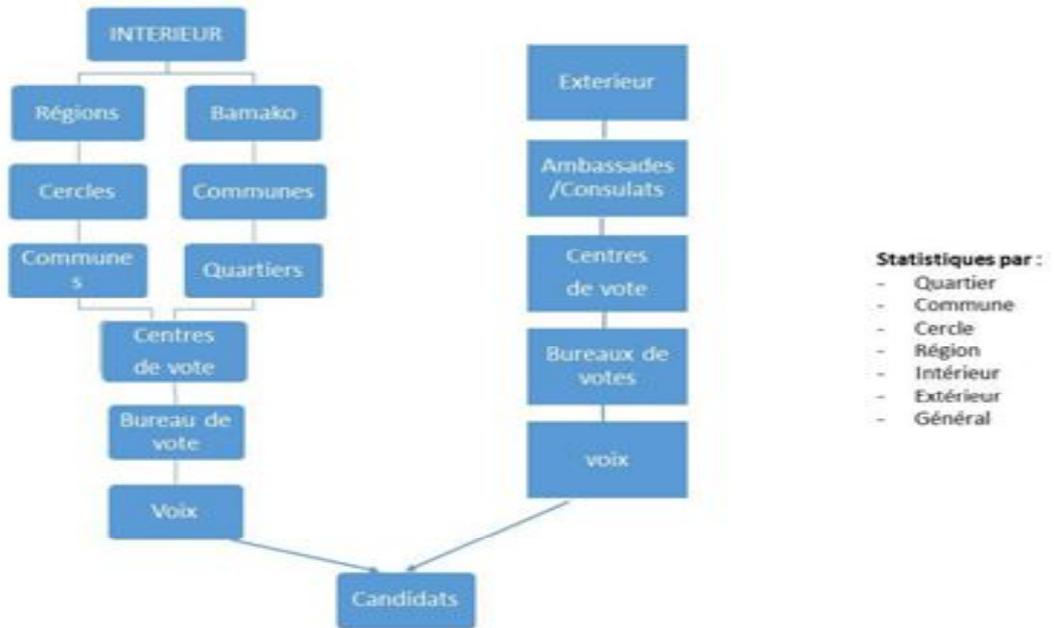
Cette transmission des résultats se fait par transmission physique des rapports des délégués de la CENI.

N.B : Les résultats 1er et 2ème tour de l'élection du Président de la République 2018 ;

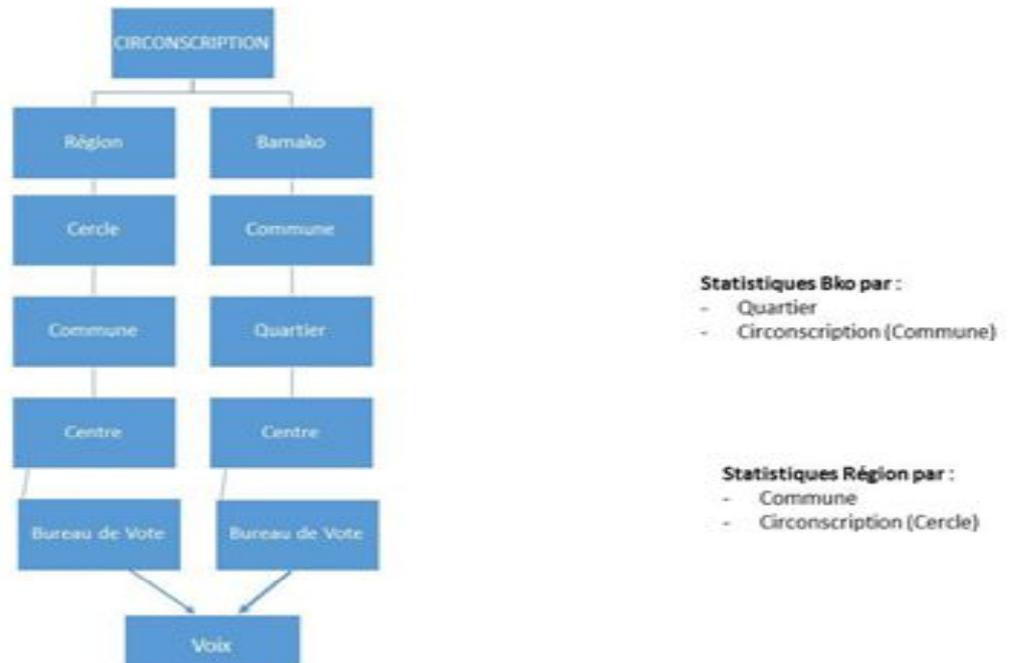
de l'élection des députés scrutin de 2020 se trouvent annexés au rapport final de la CENI.

Ces résultats représentent le travail final du service de la centralisation interne des résultats (Base de données, décompte des voix).

**SCHÉMA DE TRAITEMENT DES RAPPORTS (PRESIDENTIELLE)**



**SCHÉMA DE TRAITEMENT DES RAPPORTS (LEGISLATIVE)**



**IX -AUTRES ACTIVITES :****1- Gestion des Observateurs Nationaux et Internationaux**

Les missions d'observation électorale sont des missions d'évaluation visant à :

- ✓ Témoigner de façon non partisane le déroulement du processus électoral et en certifier la légalité ;
- ✓ Contribuer à la consolidation et au renforcement de la démocratie ;
- ✓ Observer rigoureusement le processus dans le but d'aider à favoriser un climat de confiance, de sécurité et de crédibilité ;
- ✓ Contribuer à assurer la transparence et l'intégrité du processus électoral ;
- ✓ Contribuer à améliorer le système ;
- ✓ Contribuer à l'acceptation des résultats.

Conformément aux dispositions de la loi électorale et aux standards internationaux en matière d'observation d'élections crédibles et fiables, critères d'appréciation et de crédibilité d'un scrutin, la Commission Electorale Nationale Indépendante à l'annonce de l'Élection du président de la République de 2018 la CENI a mis en place une sous-commission chargée de la gestion des Observateurs nationaux et internationaux présidée par le 1er Vice-président de l'Institution. Cette même sous-commission a géré les observateurs pendant les législatives.

Pour le 1er Tour de l'élection du Président de la République la CENI a accordé 79 accréditations aux missions d'observation électorale et délivré 6550 badges individuels. Certains observateurs ont couvert les deux Tours de la présidentielle pendant que d'autres ne sont pas revenus au 2eme Tour.

Quant à l'élection des députés, elle a été couverte principalement par les observateurs nationaux en raison des restrictions de voyages dues à la maladie Covid-19.

Après chacune des élections des missions ont déposé à la CENI leurs rapports faisant ressortir les forces et les faiblesses du déroulement des scrutins. Elles ont également fait des recommandations.

Parmi les contraintes majeures on peut noter :

- Le retard dans l'acheminement des cartes d'électeur non enlevées ;
- Les incidents sécuritaires dans plusieurs centres de vote au Centre et au Nord du pays ayant empêché le vote;
- Le faible niveau de formation des agents électoraux ;
- La présence d'agents électoraux non pourvus d'identifiants ;
- Les difficultés pour certains agents électoraux d'établir les procès-verbaux de vote;
- L'absence des forces de l'ordre dans les zones d'insécurité (Centre et Nord) ;
- Non affichage des résultats devant les Bureaux de vote.

- L'absence de rampes d'accès aux bureaux pour les personnes handicapées.
- Plusieurs incidents signalés pour l'élection des députés en 2020

Des rapports des observateurs il existe des notes de satisfactions:

- Présence dans les bureaux de vote du matériel électoral disponible et adéquat ;
- Le déroulement des scrutins sans incidents majeurs pour la présidentielle ;
- Les procédures de dépouillement globalement respectées;
- Les bureaux de vote ouverts généralement à l'heure ;
- La présence des assesseurs de la majorité et de l'opposition sauf dans quelques cas ;
- La sécurisation du vote par les forces de sécurité dans la majeure partie des localités ;
- La présence des délégués de la CENI dans plus de 95 % des bureaux de vote.
- Une bonne représentation des femmes comme agents électoraux ;
- La présence des observateurs dans beaucoup de centres de vote ;
- Le respect des mesures barrières COVID dans la mesure du possible.

Les principales recommandations faites par les missions d'observation sont les suivantes :

- Le renforcement des capacités du personnel électoral ;
- La confection des identifiants pour les agents électoraux;
- Une meilleure sécurisation des scrutins ;
- Le recours aux voies légales pour toutes contestations ;
- Le renforcement et le respect des mesures barrières pour lutter contre le Covid 19 ;
- L'amélioration du système de compilation des résultats par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

**2 - Information et Communication**

- Elaboration et diffusion du guide de délégués
- Tenue des points de presse ;
- Conférence de presse ;
- Intervention du Président de la CENI à l'ORTM à la veille de chaque scrutin à l'endroit des candidats, des partis politiques et des électeurs pour des élections apaisées ;
- Intervention du Président de la CENI à l'ORTM à la veille de chaque scrutin pour rappeler au respect des dispositions légales le jour du vote
- Intervention du Président de la CENI auprès des Gouverneurs pour l'enlèvement des affiches de campagne après la fin d'une élection et le début officiel de la campagne d'une nouvelle élection ;
- Communiqués de presse de la CENI pour rappeler les interdictions et l'appel au respect de la loi électorale à travers les radios locales ;
- Participation à des débats sur les émissions radio télévisées avec d'autres acteurs ;

- Achats des journaux de la place pour informer les membres de la CENI sur l'analyse des journalistes sur les élections.

#### **X - RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES** (voir rapport financier en annexe)

#### **XI - FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME ELECTORAL AU MALI**

##### **1°) FORCES**

- La mise en place et le fonctionnement permanent de tous les démembrements sur l'ensemble du territoire et dans 43 ambassades et consulats.

- La supervision et le suivi de tout le processus électoral depuis 2017 par la CENI ;

- La neutralité de la CENI n'a jamais été remise en cause ;

- La présence des délégués de la CENI dans tous les bureaux de vote ouverts ;

- La disponibilité des rapports de délégués de la CENI de tous les bureaux de vote pendant les 2 scrutins;

- La disponibilité d'un fichier informatisé des résultats par bureau de vote.

##### **2°) FAIBLESSES**

- L'insuffisance des moyens financiers et matériels mis à la disposition de la CENI par l'Etat;

- Les sous-commissions n'ont pas fonctionné conformément aux indications du Règlement intérieur ;

- Le manuel de procédure tel qu'adopté n'a pas été appliqué à la gestion financière et administrative de la CENI, après observation de la mission d'audit de l'Inspection des Finances sur sa conformité ;

- La sous-commission d'audit interne pourtant adoptée en plénière n'a pas fonctionné ;

- L'absence d'un service Administratif et Financier à la CENI ;

- La non permanence de la CENI en tant qu'organe chargé des élections ;

- L'absence d'un pouvoir de contrôle dans la forme actuelle de la CENI ;

- Le manque de volonté politique pour la création d'un organe unique de Gestion des Elections ;

#### **XII - RECOMMANDATIONS**

Les recommandations suivantes devraient être appliquées en priorité :

1. renforcer les missions de la CENI en intégrant dans ses missions la mission de contrôle ;

2. mettre en place un service financier auprès de la CENI ;

3. renforcer le respect de la loi sur le genre sur le quota de 30 % pendant l'établissement des listes de candidatures ;

4. mettre à la disposition de la CENI un budget compte tenu de sa mission hautement sensible pour la consolidation de la démocratie ;

5. organiser un enrôlement spécial des jeunes majeurs sur le fichier électoral ;

6. renforcer le registre d'état-civil, avec la radiation des décédés et les corrections nécessaires du fichier électoral ;

7. initier des sanctions contre des affichages abusifs ;

8. Allonger le temps imparti pour organiser les élections afin de permettre que tous les délais soient respectés et, en cas de second tour, que celui-ci soit organisé une fois les recours vidés et après une période suffisante de campagne;

9. Créer à moyen terme une structure unique indépendante et permanente de gestion des élections ;

10. Mener des actions d'enrôlement en vue d'intégrer les jeunes dans le fichier biométrique.

11. Opter pour l'inscription volontaire des électeurs sur la base du numéro NINA

#### **XIII - CONCLUSIONS :**

Malgré toutes les péripéties qui ont jalonné les quatre années de la « CENI 2017 », le parcours a été diversement apprécié de l'avis des parties prenantes. Malgré la faiblesse des ressources financières mises à sa disposition et l'insécurité dans une large partie du territoire, les membres et les démembrements de la CENI ainsi que le personnel d'appui ont de façon honorable accompli leur mission dans le strict respect de l'impartialité et de la neutralité. Les insuffisances constatées par les acteurs politiques et l'absence de communication de la CENI sur les résultats des scrutins résultent des limites de la loi électorale dont la CENI est chargée de veiller à la bonne application. Que tous les Commissaires de la CENI, les membres des démembrements, le personnel d'appui, les agents de sécurité trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Les soubresauts qui ont emmaillés les élections des Députés n'engagent nullement la CENI.

Nous avons une pensée profonde pour tous les membres des démembrements de la CENI qui ont perdu la vie au cours de ce mandat. Que Dieu les accueille dans son paradis.

Ceux qui ont terminé le mandat doivent sentir la reconnaissance des autorités du Mali en raison de divers sacrifices consentis pour parvenir à la bonne organisation des élections.

Nous adressons les remerciements de la CENI aux Autorités de l'Etat, aux Partenaires Techniques et Financiers et à toutes les autres parties prenantes qui ont œuvré à la réussite de notre mission.

MERCI A TOUTES ET A TOUS ;

**Le Président**

Amadou BA

**Le 1<sup>er</sup> Rapporteur Général**

Nanzié Christophe COULIBALY

**ANNEXES**

- Rapport Financier
- Rapports d'étapes :  
Rapport d'activités 2017
  - Rapport d'activités 2018
  - Rapport d'activités 2019
  - Rapport d'activités 2020
- Copie de la Loi Electorale
- Copie du Règlement Intérieur
- Guide du délégué de la CENI
  - Guide de l'Observateur
- Rapport de l'audit du Fichier Electoral 2018
- Rapport de l'audit du Fichier Electoral 2020
- Contributions faites par la Commission Electorale Nationale Indépendante dans le cadre des reformes électorales au Mali